

Adéquation avec les objectifs? Le système roumain d'EFP

John West

Chargé de cours au *Centre for Labour Market Studies*, université de Leicester, Royaume-Uni. Consultant pour le projet Phare en Roumanie, 2005

Madlen Șerban

Directrice, Centre national d'enseignement technique et professionnel et du développement de la formation, ministère de l'éducation et de la recherche, Roumanie

Mots clés

Upper secondary education,
post secondary education,
educational reform,
vocational qualification,
international cooperation,
eastern Europe

Deuxième cycle de
l'enseignement secondaire,
enseignement postsecondaire,
réforme de l'enseignement,
qualification professionnelle,
coopération internationale,
Europe orientale

RÉSUMÉ

Le système roumain d'enseignement et de formation professionnels initiaux est examiné selon trois points de vue différents: sa pertinence pour le marché du travail, sa relation avec les autres domaines du système national d'enseignement et son évolution du passé vers l'avenir. Même s'il existe plusieurs divergences majeures entre le système scolaire et le marché du travail, la perspective à long terme semble raisonnable, étant donné que l'on constate un surplus de diplômés hautement qualifiés qui pourront s'avérer utiles si les besoins en compétences augmentent. Beaucoup d'efforts ont été déployés récemment, avec un certain succès, pour conserver une voie professionnelle progressive, même si la relation entre les études professionnelles supérieures au sein et en dehors du secteur universitaire n'est pas totalement claire. Le système roumain d'EFPI se fonde largement sur l'école, ce qui se rapproche des traditions européennes en matière d'EFP. La Roumanie participe aux initiatives communautaires lorsque ces dernières peuvent être utilisées pour promouvoir la modernisation au niveau national.

Introduction

Nous entendons souvent que l'enseignement et la formation professionnels (EFP) doivent être «en adéquation avec les objectifs». Mais cette expression veut tout dire: nous devons spécifier les objectifs avec lesquels l'EFP doit être «en adéquation». Un système d'EFP doit soutenir trois objectifs s'il veut contribuer de manière efficace à la société. Ils concernent:

- le marché du travail; on attend clairement que l'EFP soit lié au monde du travail. Dans le cas contraire, il ne sera pas fructueux;
- le système éducatif plus large; l'EFPI, en particulier, est considéré par les participants comme une composante du système éducatif initial. On s'attend à ce qu'il «compte» dans le régime éducatif, ainsi que sur le marché du travail;
- la position historique; à tout moment, lorsqu'un système d'EFP est en phase d'adaptation entre le passé et de nouvelles circonstances sociales et économiques. Une distanciation trop violente par rapport aux traditions risque de causer une méfiance entre les parties prenantes. Par ailleurs, une non adaptation au nouveau monde débouchera sur une désillusion.

Le présent article a pour but d'examiner le système roumain d'EFP à partir de trois points de vue, en commençant par décrire brièvement le système. Nous visons par là la structure d'enseignement et de qualification, ainsi que le rôle des différents acteurs, plutôt que des sujets comme le volume de ressources, le nombre et le statut des enseignants, etc.

Nous nous concentrons aussi largement sur le système d'enseignement et de formation professionnels initiaux (EFPI). La Roumanie a en commun avec de nombreuses autres économies de transition une longue tradition en matière d'EFPI, et il est intéressant d'analyser la mesure dans laquelle cette tradition s'est développée pour relever les défis d'un marché du travail plus fluide et d'une société démocratique dans laquelle les aspirations des individus – étudiants et parents – se développent.

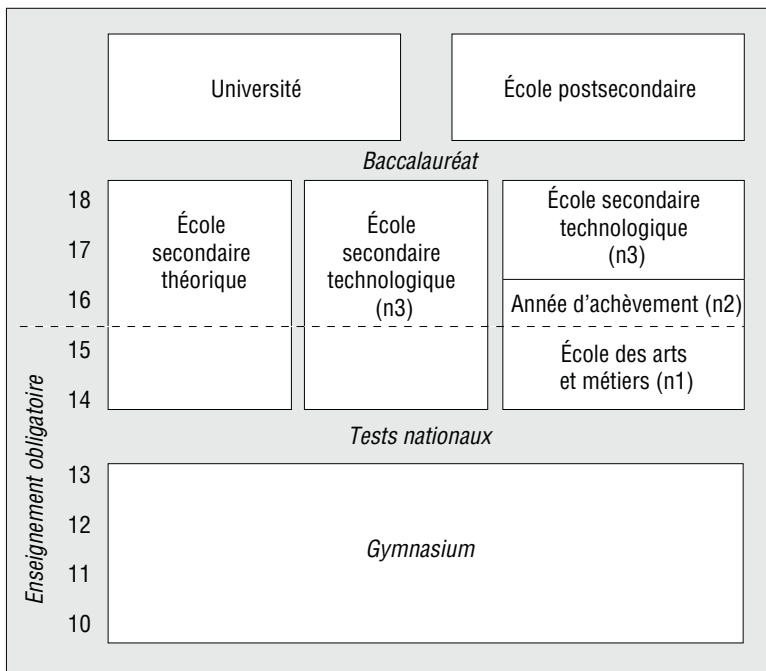
Le système d'enseignement et de formation professionnels continus (EFPC) est beaucoup moins développé, affichant des performances limitées quant au nombre d'individus et d'entreprises participants ⁽¹⁾ et quant aux structures formelles qui le régissent. Même si nous faisons référence à l'EFPC – particulièrement pour ce qui est des liens entre l'EFPC et l'EFPI – le système mérite sa propre évaluation.

Le système roumain

Depuis les réformes de 2003, le système roumain d'enseignement secondaire supérieur se divise en quatre filières, illustrées au tableau 1:

- une filière académique générale dans les écoles secondaires académiques (*Licee Teoretice*) menant à un diplôme de fin d'études secondaires supérieures de type baccalauréat, obtenu après quatre ans d'enseignement à environ 18 ans;

⁽¹⁾ L'indicateur d'Eurostat sur l'apprentissage tout au long de la vie montre qu'en 2005, 1,6 % des Roumains âgés de 25 à 64 ans avaient suivi des études ou une formation dans les quatre semaines précédentes, par rapport à une moyenne de plus de 10 % pour l'UE.

Tableau 1. Système roumain d'enseignement secondaire

- une filière technique dans des écoles secondaires technologiques (*Licee Tehnologice*). Cette filière mène également à un baccalauréat, ainsi que – en parallèle – à des qualifications professionnelles de niveau 3 du cadre roumain de qualifications professionnelles (décrit plus bas). Les écoles secondaires technologiques ont beaucoup en commun avec les écoles secondaires académiques et sont divisées en trois voies: ressources naturelles, services et emplois techniques. Dans chaque voie, plusieurs qualifications professionnelles individuelles peuvent être acquises. En 2005, 19 qualifications professionnelles étaient disponibles dans les écoles secondaires technologiques. Ces qualifications touchent de nombreux domaines (p. ex., technicien en administration publique);
- une filière menant à des professions artistiques, esthétiques ou spirituelles spécifiques (arts du spectacle, beaux-arts, architecture et ordres religieux). Il s'agit d'une petite composante du système roumain;
- une filière plus spécifiquement professionnelle. Comme nous l'expliquons ultérieurement, cette «voie progressive» (*ruta progresiva*) a été constituée sur la base de différents éléments existants. Après les récentes réformes, elle consiste en un cycle de deux ans dans des écoles des arts et métiers (*Școli de arte si meserii*), menant à une qualification de niveau 1, suivie par une «année d'achèvement» postobligatoire, menant à une qualification de niveau 2. Ces deux niveaux d'EFPI forment la norme escomptée en matière d'enseignement professionnel, qui s'étale dès

lors sur trois ans. Les étudiants de cette filière peuvent ensuite accéder à une qualification de niveau 3 en suivant un programme de deux ans d'enseignement secondaire lié à leurs études professionnelles antérieures. L'accomplissement du cycle supérieur de l'école secondaire confère au diplômé une «double qualification»: une qualification professionnelle (niveau 3) et l'accès au baccalauréat, qui compte comme une qualification académique. Les qualifications professionnelles disponibles au niveau 2 de ce système sont plus spécifiques que celles obtenues dans la filière principale d'enseignement technologique, et consistent en 135 qualifications organisées en 16 groupes professionnels. Le nombre de métiers disponibles aux niveaux 1 et 3 est plus réduit.

La première décision quant à la filière à suivre pour un élève se prend à l'âge de 14 ans environ, après la huitième année (*gymnasium*). Les décisions sont régies par les performances des élèves aux tests nationaux effectués par tous à ce moment, par des évaluations de leurs performances au cours des études secondaires inférieures et par les préférences de l'élève et de ses parents. Les écoles et départements prisés sélectionnent les élèves en fonction de leurs performances en matière d'apprentissage. D'autres décisions sont prises par les élèves après les deux premières années d'école (que ce soit une école des arts et métiers, ou une école secondaire de cycle inférieur). Ceux qui choisissent la voie progressive de qualification peuvent encore se décider à la fin de leur «année d'achèvement».

Le baccalauréat exige une combinaison donnée de sujets, ainsi que des examens centralisés. Pour les élèves d'écoles secondaires technologiques, cette combinaison reflète dans une certaine mesure leur spécialisation professionnelle, mais elle inclut également des sujets scientifiques pertinents et (pour tous les élèves) le roumain et une langue étrangère moderne.

Les titulaires du baccalauréat peuvent s'inscrire à l'université. La Roumanie dispose d'un secteur universitaire important qui s'est rapidement développé ces dernières années (hausse de plus de 70 % entre 1997-1998 et 2003-2004) et comprend des instituts polytechniques et académiques. Plusieurs universités roumaines sont privées et la totalité des droits d'inscription sont à la charge de leurs étudiants.

En dehors du secteur universitaire, la Roumanie dispose de plusieurs instituts d'enseignement postsecondaire: écoles supérieures et écoles de contremaîtres (*școli postliceale și școli de maiștri*). Ces écoles sont ouvertes aux étudiants issus de l'enseignement secondaire (théorique ou technologique) et offrent un éventail de qualifications, s'étalant sur deux ans pour la plupart. Ce sont les étudiants ou leurs employeurs qui paient les droits d'inscription.

La Roumanie a mis en place un cadre national de qualifications professionnelles incluant la formation initiale (EFPI) et continue (EFPC). En théorie, il existe cinq niveaux, le niveau 1 étant le plus bas; ceux-ci sont présentés au tableau 2. Toutefois, pour des raisons que nous étudierons ultérieurement, aucune qualification n'est pour le moment attribuée aux ni-

Tableau 2. Niveaux de qualifications professionnelles roumaines

Niveau un: ouvrier – associé aux compétences professionnelles, connaissance appliquée d'une activité professionnelle de divers groupes professionnels, caractérisée par des tâches de routine et prévisibles. Niveau deux: ouvrier qualifié – associé aux compétences professionnelles, connaissance appliquée d'une certaine activité, avec des tâches non routinières, des responsabilités et du travail d'équipe. Niveau trois: technicien/contremaître – associé aux compétences professionnelles, connaissance appliquée d'un vaste domaine d'activité professionnelle, avec des tâches diverses et complexes, sans routine. Les tâches impliquent une prise de décision, des responsabilités et, parfois, un travail d'équipe avec des responsabilités de coordination. Niveau quatre: associé aux compétences professionnelles, connaissance appliquée dans un vaste domaine d'activité professionnelle, avec des tâches diverses et complexes, caractérisées par un niveau élevé de responsabilités personnelles, d'activités de coordination, d'allocation de ressources et de performances. Niveau cinq: associé aux compétences professionnelles, connaissance appliquée dans des contextes particulièrement divers, complexes et imprévisibles. Décisions indépendantes et niveau élevé de responsabilité, dont la gestion du personnel, l'allocation de ressources, l'analyse, le diagnostic, la conception, la programmation, l'exécution et le contrôle.

veaux 4 et 5 (fonctions techniques supérieures, de gestion et de grade supérieur). Les qualifications professionnelles, qu'elles soient acquises par l'EFPI ou l'EFPC, sont formellement approuvées par le Conseil national de la formation professionnelle pour adultes (CNFPA), qui est également l'autorité nationale des qualifications. Le processus de validation des qualifications professionnelles se formalise davantage dans les comités sectoriels, constitués des partenaires sociaux concernés et établis par le CNFPA. Quelque 23 qualifications sont envisagées, dont 22 sont opérationnelles. Les programmes d'études, à l'inverse des normes de formation des qualifications EFPI, sont approuvés par le ministère de l'éducation; le ministère ne joue aucun rôle concernant les qualifications EFPC, même si des écoles peuvent y prendre part en tant que prestataires de formation pour adultes, et sont encouragées à le faire.

Les programmes professionnels sont organisés en unités. Dans le système secondaire, un nombre de crédits standard est appliqué à chaque unité, en fonction de son poids, avec un nombre de crédits fixé pour chaque niveau de qualification professionnelle, en fonction du nombre d'années d'études nécessaire pour chaque niveau (par exemple, les crédits adéquats pour les deux ans d'études à temps plein du niveau 1 de qualifications dans les écoles des arts et métiers). Le nombre de crédits est le même pour chaque qualification à un niveau donné. Dans le système scolaire, des compétences

clés sont présentes dans chaque qualification – notamment l'étude d'une langue étrangère, la résolution de problèmes, l'assurance de la qualité, la santé et la sécurité. L'équilibre entre ces compétences varie dans une certaine mesure entre les programmes, même si elles sont obligatoirement présentes.

La conception des qualifications dans l'enseignement secondaire est du ressort d'équipes coordonnées de manière centralisée par le Centre national pour le développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (CNDEFTP). Les unités de normes de formation sont développées et traduites en programmes d'apprentissage. Elles sont également modulaires; les compétences clés sont soit présentées comme des sujets indépendants (par exemple, les langues modernes ou les technologies de l'information), soit intégrées dans d'autres sujets à des fins d'apprentissage. Les écoles doivent suivre les normes de formation et les programmes d'apprentissage, même si une certaine marge est tolérée pour des programmes de cours développés localement. Les prestataires de formation pour adultes, les écoles d'EFPI et leurs entreprises partenaires, ou les comités locaux de partenariat social en EFPI, peuvent proposer leurs propres normes de formation aux comités sectoriels pour validation. Les prestataires de formation pour adultes jouissent d'un pouvoir discrétionnaire considérable sur les programmes d'apprentissage permettant d'arriver à ces normes. Dans plusieurs cas, on s'est efforcé de développer des normes professionnelles, même si certaines datent un peu. Il n'existe pas encore, en pratique, d'analyse régulière des normes professionnelles avant la présentation d'une qualification. Lorsque ces normes existent, sur la base de la méthodologie, elles doivent influencer les normes de formation et les qualifications.

Dans le système scolaire, l'évaluation est effectuée par des professeurs pour chaque unité et complétée par un examen final pour l'attribution de la qualification. Pour les qualifications de niveau 1, l'examen final comprend une série de tâches pratiques, prédéfinies et diffusées par le Centre national pour le développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, assignées de manière aléatoire aux étudiants. Les résultats sont analysés par un jury constitué de membres extérieurs à l'école – il peut s'agir de syndicalistes, d'employeurs ou de professionnels d'une autre école. Pour les qualifications de niveau 2, le test final de certification inclut une présentation orale d'un projet, suivie d'une démonstration pratique. Le projet doit être développé par l'étudiant au cours de l'année et les professeurs supervisent et encadrent le processus. Pour les qualifications de niveau 3, l'évaluation et la certification finale sont similaires à celles du niveau 2, la seule différence ayant trait à la complexité du projet. En plus du test de niveau 3, les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur peuvent participer au baccalauréat, qui a un but académique. Les candidats qui réussissent le baccalauréat, qu'ils aient ou non une qualification professionnelle, peuvent entrer à l'université.

La programmation de l'EFPI est essentiellement un processus «ascendant». Les écoles proposent chaque année le nombre de places disponibles

dans les différentes sections professionnelles qu'elles offrent. Ce nombre est analysé et approuvé par des inspecteurs scolaires au sein de chaque inspectorat cantonal sur la base du montant total des fonds approuvés au niveau central. Ces dernières années, des initiatives ont été entreprises au moyen de plans d'action régionaux et locaux (cantonaux) en matière d'éducation, afin de mieux lier la prestation de programmes d'EFPI aux tendances du développement économique. Ces initiatives visent à influencer les plans scolaires plutôt qu'à dicter aux écoles ce qu'elles doivent faire. Les instituts postsecondaires jouissent d'une liberté considérable pour ajuster leur nombre d'admissions en fonction de ce qu'ils estiment approprié (et en fonction de la demande des étudiants). Les formations plus formelles pour adultes demandeurs d'emploi et au chômage sont demandées aux prestataires de formation par l'Agence nationale pour l'emploi, en fonction des postes requis par les employeurs.

Ayant esquissé la description du système, nous allons à présent examiner ses trois composantes – le marché du travail, le système éducatif plus large et son évolution d'hier à demain.

Adéquation avec le marché du travail

Le mécontentement est important en Roumanie concernant l'adéquation entre l'EFPI et le marché du travail. Les employeurs se plaignent du fait que les étudiants ne sont pas bien préparés aux réalités de la vie active et que les normes inculquées par les écoles ne reflètent pas les exigences du monde du travail. Toutefois, il est difficile de trouver un pays – en particulier, disposant d'un système scolaire comme la Roumanie – pour lequel des mécontentements de ce type ne surgissent pas. Le renforcement de la transparence des normes de formation et l'introduction d'une validation par les comités sectoriels visent à améliorer la pertinence des qualifications. Plusieurs nouveaux comités sectoriels se sont montré enthousiastes pour revoir les normes susceptibles de mener à des conflits en matière d'équilibre entre les objectifs éducatifs et de carrière à long terme des individus, d'une part, et les besoins immédiats du marché du travail, d'autre part. Ces débats ne sont pas toujours faciles à organiser, mais ils doivent avoir lieu.

Le chômage des jeunes est élevé en Roumanie; en 2005, les moins de 25 ans étaient trois fois plus touchés par le chômage que les adultes, par rapport à une moyenne de 2:1 pour l'UE (Eurostat). C'est une particularité de longue date et elle reflète peut-être le problème fondamental consistant à aligner l'EFPI sur le marché du travail. Toutefois, certaines singularités de la situation économique de la Roumanie pourraient mener à une telle situation, indépendamment de la qualité de l'EFPI. Suite au déclin dramatique des grandes entreprises manufacturières, un nombre considérable de travailleurs qualifiés âgés en Roumanie se sont tournés vers un travail agricole familial, ou ont déménagé à l'étranger. Cette réserve de chômage «caché» sert à la fois à réduire les taux de chômage officiels chez les

adultes (Ciobanu et Paciog, 1999) et à provoquer une concurrence âpre chez les jeunes diplômés de l'EFPI, qui tendent à arriver en dernier lieu pour ce qui est des emplois disponibles.

Cependant, le système scolaire pourrait en faire davantage pour exposer les jeunes à des situations de travail réelles ou réalistes. Cette situation est apparue naturellement dès la période communiste, lorsque de nombreuses écoles professionnelles étaient liées à une entreprise locale unique. On savait clairement où les étudiants allaient travailler et des accords étaient conclus pour les visites et la pratique, conformément aux plans de recrutement de l'entreprise. Ces liens ont pour la plupart disparu. C'est pourquoi le processus difficile d'établissement de liens avec de nouvelles entreprises plus petites a débuté. Il s'agit d'un important axe de développement au niveau local.

Les nouveaux programmes de cours incluent une expérience professionnelle obligatoire et le rééquipement des écoles aide clairement à renforcer le réalisme. Parallèlement, les employeurs doivent se rendre compte qu'il est irréaliste d'attendre que les étudiants soient directement prêts à travailler, comme par le passé, et qu'ils doivent fournir une formation en entreprise aux nouveaux arrivants.

L'adéquation entre les programmes de cours professionnels à l'école et les demandes qualitatives des employeurs pour les postes concernés est traitée de quatre manières complémentaires, sur la base de l'expérience d'autres pays de l'UE:

- tout d'abord, en utilisant les informations du monde du travail pour établir les normes de formation appropriées – parfois par le biais d'une analyse «scientifique» des postes en définissant des normes professionnelles, parfois en impliquant directement les employeurs dans la conception des programmes, et parfois en examinant les normes de formation dans les autres pays;
- ensuite, en chargeant les représentants de référence des industries, à savoir les comités sectoriels décrits plus hauts, de procéder à la validation formelle des normes de formation;
- puis, en accroissant l'exposition des étudiants, dans le cadre de leurs études, aux travaux pratiques dans des conditions réelles, par le biais d'une expérience et de liens avec les employeurs;
- enfin, en encourageant une certaine «adaptation» des normes et des programmes nationaux aux conditions locales, par le biais de la structure modulaire des qualifications.

La Roumanie estime qu'aucun de ces mécanismes ne garantira, individuellement, une adéquation entre l'EFPI et les besoins du marché du travail, mais qu'ensemble, ils pourraient y parvenir. Ces mécanismes ne sont pas encore entièrement mis en œuvre, mais la direction à suivre est clairement définie et les futures initiatives en matière de développement de l'EFPI se concentrent sur ces domaines.

Un système d'apprentissage pourrait adoucir la transition entre l'école et le travail (OCDE, 2000). Toutefois, la Roumanie n'a pas de tradition récente en matière d'apprentissage ⁽²⁾, même si une législation a été introduite récemment pour fournir un cadre aux contrats d'apprentissage. Il reste à voir si ce système sera adopté plus largement.

On peut également examiner s'il existe une adéquation entre les niveaux et les professions étudiées par les étudiants de l'EFP et les demandes du marché du travail. Pour ce qui est des niveaux d'enseignement, l'enquête de 2004 sur la main-d'œuvre (*Amigo*, troisième trimestre) a montré qu'environ la moitié des Roumains âgés de 25 à 34 ans avaient une qualification de l'actuel niveau 3 (école secondaire) ou supérieur, tandis que le nombre d'emplois de ce niveau d'études (personnel professionnel, de gestion, technicien ou administratif) ne concernait qu'environ la moitié des travailleurs. À l'inverse, les personnes d'un niveau de qualification correspondant au niveau 2 roumain représentaient environ un quart des individus âgés de 25 à 34 ans, alors que la proportion d'employés aux postes qualifiés concernés était de plus d'un tiers. Il semble que la Roumanie produise des jeunes surqualifiés pour les emplois disponibles actuellement. Toutefois, cette position pourrait s'avérer difficile à adopter si, comme on l'espère, les demandes de travailleurs hautement qualifiés augmentent dans une économie croissante. Actuellement, la proportion de jeunes disposant de qualifications de niveau 1 ou inférieur – environ un quart – atteint à peine la proportion d'employés à faible niveau de qualification. Cela est inquiétant pour l'avenir au vu de la réduction probable du nombre d'emplois peu qualifiés. L'introduction de l'«année d'achèvement», visant à encourager les étudiants de niveau 1 à atteindre le niveau 2 de qualifications, est une tentative de réduire le nombre de jeunes disposant du niveau le plus basique.

Il existe indubitablement une inadéquation entre le type d'emplois pour lesquels une formation est disponible et les demandes du marché du travail. Plus de 70 % des arrivants dans les écoles des arts et métiers en 2004 étudiaient la mécanique, la transformation ou la production, alors que moins de 15 % avaient choisi les services. Il est peut-être compréhensible que les écoles ne tentent pas de reproduire la proportion de la population travaillant dans l'agriculture (36 %) étant donné qu'elle devrait décroître, mais on ne sait pas clairement si l'accent sur les emplois manufacturiers résulte du passé ou est basé sur des estimations de la demande future. Certains croyaient que l'adhésion à l'UE rajeunirait l'industrie manufacturière roumaine, mais l'emploi y a décliné de plus de 50 % depuis 1990 et le secteur ne représente plus qu'un emploi sur trois. La Roumanie attire des investissements, mais il semble peu probable que ces derniers soient consacrés aux processus du passé à forte densité de main-d'œuvre. La concurrence de l'Ex-

(2) Il ne faut pas le confondre avec les «écoles d'apprentissage» (*Școli de Ucenici*) récemment restructurées qui, malgré leur nom, n'avaient pas d'accord d'apprentissage avec des employeurs. Avant la période communiste, certaines régions de Roumanie avaient une tradition d'apprentissage, et il existe des preuves historiques de la présence de guildes jusqu'à la fin du XIXe siècle.

trême-Orient sur les marchés des biens manufacturés limite également la probabilité d'une forte reprise de l'emploi manufacturier. Le plan de développement national 2007-2013 ne prévoit pas de reprise de l'emploi manufacturier suffisante pour justifier la proportion actuelle d'étudiants entamant des cours professionnels dans le secteur de la manufacture.

Il reste à voir si le système de planification éducative régionale et locale introduit influencera matériellement la répartition professionnelle du système d'EFPI. L'absence d'une demande significative de main-d'œuvre jeune dans les nouveaux emplois fait qu'il est actuellement difficile de persuader les écoles de procéder à la tâche douloureuse et coûteuse de remplacer les cours menant aux anciens métiers. Ces dernières années, des efforts ont été accomplis pour moderniser le contenu des formations, élargir les qualifications et mettre à jour les équipements et matériels, mais la répartition sectorielle des programmes n'a pas beaucoup évolué.

Adéquation avec le système éducatif

Nous avons déjà noté le développement significatif de l'enseignement supérieur en Roumanie. L'enseignement universitaire, très prisé dans le pays, est désormais ouvert à environ un tiers des jeunes.

Dans de nombreux pays, l'avènement d'un système universitaire de masse a mis sous pression les filières professionnelles, qui doivent donner accès à l'enseignement supérieur si elles veulent concurrencer l'enseignement général aux yeux des parents et des étudiants. Dans les économies de transition en particulier, les aspirations naissantes de la population et l'incertitude quant à la disponibilité d'emplois pour les jeunes suivant une filière professionnelle, ont contribué à réduire l'attraction pour l'EFP (Masson et Fries Guggenheim, 2004).

En Roumanie, cela ne semble pas s'être produit, du moins pas de manière importante. Les filières de l'EFP dans l'enseignement secondaire ont plus ou moins conservé leur part de jeunes:

Il ne fait aucun doute que de nombreuses raisons expliquent le maintien des filières EFPI en Roumanie. Une d'entre elles est la décision, en 1999-2000, de limiter l'accès aux écoles secondaires en fonction des performances des élèves aux tests nationaux (Birzea et al., 2000, p. 29), même si cela semble avoir eu un effet plus fort sur les écoles secondaires technologiques que sur la filière générale. La Roumanie a veillé à garantir des voies de progression dans son système d'EFPI, et notamment à:

- garantir que les écoles secondaires technologiques donnent accès au baccalauréat et donc à l'université;
- combiner l'enseignement polytechnique et l'université académique traditionnelle, autrefois distincts, dans un secteur d'enseignement supérieur unifié (plus de la moitié de l'enseignement universitaire est consacré à des sujets orientés sur l'emploi dans les matières commerciales ou techniques);

Diplômés	1995/1996	1997/1998	2000/2001	2002/2003
Écoles secondaires théoriques	27 %	28 %	34 %	34 %
Écoles secondaires technologiques (*)	38 %	40 %	35 %	34 %
Écoles professionnelles et d'apprentissage (*)	27 %	26 %	25 %	27 %

Source: Institut national de statistique (annuaire roumain des statistiques, 2004, tableau 15.9).

(*) Les chiffres concernant les écoles secondaires technologiques incluent les écoles secondaires professionnelles spécialisées. Les écoles professionnelles et d'apprentissage ont désormais été regroupées en écoles des arts et métiers.

- unifier les anciennes écoles d'apprentissage et professionnelles (qui jouissaient d'un statut différent) en une filière unique des arts et métiers, en encourageant les élèves à accomplir au moins une année supplémentaire après l'école obligatoire, ce qui signifie que l'enseignement professionnel standard dure désormais trois ans;
- offrir la possibilité d'arriver à des qualifications de niveau 3 (notamment au baccalauréat et donc l'accès à l'enseignement supérieur) par la filière des arts et métiers. En principe, tous les élèves qui entament leurs études secondaires supérieures ont la possibilité d'arriver à l'enseignement supérieur, ce qui est un élément clé du maintien des filières professionnelles (OCDE, 2000).

Par ces mesures, les législateurs roumains ont essayé de rendre l'EFPI attrayant pour les étudiants ayant des aspirations. L'enseignement dans les écoles secondaires technologiques est considéré comme un atout particulier, car il perpétue une tradition relativement longue d'EFP menant à l'enseignement supérieur. Les étudiants brillants réussissant le baccalauréat en plus de leur qualification professionnelle de niveau 3, ils ont accès directement à l'enseignement supérieur, surtout au vu de la nature professionnelle de la plupart des études supérieures.

La dernière innovation permettant d'arriver à des qualifications de niveau 3 par l'intermédiaire d'écoles des arts et métiers doit encore prouver sa valeur, mais si elle porte ses fruits, elle atteindra le même type d'objectifs que la France, qui a étendu le baccalauréat à la filière professionnelle, que la Suède, grâce à ses programmes nationaux, et que l'Angleterre, qui a introduit des diplômes spécialisés.

Bien sûr, la tentative de positionner l'EFP en tant que voie éducative progressive pose des problèmes. Les programmes de cours doivent incorporer des matières générales et professionnelles et être larges. Cela provoque des plaintes selon lesquelles les études ne sont pas suffisamment spécifiques à la profession. Par ailleurs, la progression exige un équilibre

soigneusement formulé des études, ce qui joue contre l'utilisation de la structure modulaire de l'EFPI roumain, aussi flexible puisse-t-elle être.

On ne peut attendre de cette élaboration délibérée de programmes équilibrés d'EFPI et de qualifications associées, qui vise à tenir compte du marché du travail et à donner accès à des possibilités éducatives supplémentaires, ainsi qu'à agir comme fondement pour une carrière future, qu'elle satisfasse aux exigences de la formation pour adultes, où l'adéquation au marché du travail est l'aspect le plus important et où l'on se préoccupe moins des objectifs éducatifs. Il se pourrait que le système roumain prévoie que les adultes choisissent des unités individuelles de qualifications EFPI, alors que l'EFPI utilise assez strictement des combinaisons définies d'unités. Le système de qualification se prêterait, en principe, à ces utilisations différentes. Toutefois, très peu d'entreprises fournissent ou sponsorisent des formations pour adultes. Et celles qui le font offrent des formations à relativement peu d'employés (Behringer et al., 2005). Par conséquent, il est difficile de prédire si le système sera utilisé de cette manière, ou si la formation pour adultes (comme dans plusieurs autres pays) mènera à des qualifications différentes, ou restera en grande partie non certifiée.

La position du postsecondaire dans la hiérarchie éducative est intéressante. Dans les années 1990, il s'est rapidement développé, pour atteindre 35 000 diplômés en 1999-2000 – soit environ la moitié des diplômés du secteur universitaire à la même époque. Étant donné qu'il est largement financé par le privé, il semble qu'il réponde à une demande définie. Les étudiants doivent avoir achevé leurs études secondaires supérieures, mais pas nécessairement avoir passé le baccalauréat. Entre autres fonctions, les écoles du postsecondaire donnent la possibilité aux diplômés d'écoles secondaires académiques d'acquérir une qualification professionnelle. Contrairement à de nombreux autres pays, la relation entre les qualifications postsecondaires et les universités est faible. Sans le baccalauréat, les diplômés du postsecondaire ne peuvent entrer à l'université. Toutefois, il semble qu'ils soient moins nombreux (moins de 23 000 diplômés en 2002-2003). Cette filière est davantage une alternative à l'université qu'une voie pour arriver à cette dernière et semble donc avoir souffert de l'expansion du secteur universitaire. Les autorités roumaines ont deux choix: soit incorporer les écoles du postsecondaire dans un secteur d'enseignement supérieur plus large (avec des attentes évidentes en matière d'augmentation du soutien financier), soit les placer au «sommet» d'une échelle strictement professionnelle. Cette dernière solution n'est pas attrayante au vu des aspirations aux études supérieures de la part de nombreux étudiants du professionnel. De ce fait, il y a peu d'empressement à développer des qualifications professionnelles formelles de niveaux 4 et 5, étant donné qu'en procédant de la sorte en dehors du secteur universitaire, cela enverrait un signal clair que les filières d'EFPI excluent l'université. Toutefois, inclure l'enseignement universitaire dans le système de qualifications professionnelles soulèverait des questions gênantes quant à la validation centrale et à l'autonomie.

Les propositions pour un cadre européen des certifications (CEC) permettent clairement certains chevauchements entre l'enseignement professionnel postsecondaire et l'enseignement supérieur. Cela pourrait s'avérer particulièrement utile en Roumanie, où les représentants de l'enseignement supérieur ont exprimé un vif intérêt pour le CEC. De manière plus générale, vu la proportion élevée de l'enseignement universitaire roumain, professionnel par nature, des travaux sont en cours pour savoir comment il peut être lié au système de normes validées par l'industrie par le biais de comités sectoriels. Nombre de ces derniers ont, depuis le début, inclus des représentants des disciplines universitaires concernées, mais la relation précise entre eux et l'enseignement supérieur dans leur domaine d'intérêt doit être étudiée et discutée.

Du passé à l'avenir

W.-D. Greinert (2004) décrit trois grands types de système d'EFPI en Europe: un «modèle de marché», selon lequel le système répond à des signaux des employeurs et des individus et fonctionne à une certaine distance du système éducatif formel; un «modèle avec réglementation par l'État», selon lequel l'EFPI scolaire est une part intrinsèque du système éducatif, qui dicte les destinées sur le marché du travail et un «modèle dual», selon lequel l'État délègue des pouvoirs aux partenaires sociaux qui conviennent, en coopération avec lui, d'accords de formation et des droits qu'ils octroient sur le marché du travail.

En utilisant la typologie de W.-D. Greinert, nous pouvons aisément reconnaître les éléments d'un modèle scolaire dans le système d'EFPI de la Roumanie. W.-D. Greinert caractérise la France comme la personification du modèle avec réglementation par l'État, et il existe en effet des parallèles entre les lycées technologiques et lycées professionnels français, qui donnent accès au baccalauréat ⁽³⁾, et leurs équivalents roumains. Même s'il est tentant, pour les personnes vivant en Roumanie et à l'étranger, d'identifier le «modèle bureaucratique avec réglementation par l'État» décrit par W.-D. Greinert pour l'époque communiste, il est clair que les origines des principaux piliers du système roumain remontent à beaucoup plus loin, et pourraient même dériver des initiatives de création de l'État de la fin du XIX^e siècle, lorsque la France avait une forte influence culturelle.

Les caractéristiques du modèle scolaire décrit par W.-D. Greinert (ibid, p. 21-22) semblent s'avérer exactes pour les structures de l'EFPI roumain, étant donné qu'elles datent d'avant les dernières réformes. L'accent est placé sur les programmes de cours étendus, et plus particulièrement sur «l'abstraction, la verbalisation et la théorisation», une hiérarchie distincte

⁽³⁾ Au contraire de la France, il n'y a pas de versions formellement différentes du baccalauréat; la Roumanie n'en reconnaît qu'un, bien que différentes combinaisons de sujets puissent être choisies par les élèves dans différents types d'écoles.

d'écoles (école secondaire, école professionnelle et école d'apprentissage) constituant une «échelle» de qualifications distinctes, chaque échelon correspondant clairement à différents niveaux d'emploi sur le marché du travail.

Les modèles de W.-D. Greinert sont clairement des «idéaux-types». La plupart des pays incorporent des éléments d'autres systèmes et nous pouvons également observer ces éléments dans le contexte roumain. Nous avons aussi noté des efforts visant à modérer l'ancien système hiérarchique en combinant les écoles professionnelles et d'apprentissage et en mettant sur pied une filière progressive vers l'enseignement supérieur au sein de cette nouvelle voie. Les systèmes d'apprentissage sont également en cours de développement. Ainsi, l'EFPI de Roumanie accueillera ce modèle supplémentaire. En outre, ces dernières années, les préparatifs à l'adhésion à l'Union européenne ont donné un élan fort à la réforme du système d'EFP. Cet élan a opéré à deux niveaux interconnectés. Premièrement, dans la politique générale, pour s'aligner sur les initiatives européennes en matière d'EFP. La Roumanie s'est montrée enthousiaste pour développer et tester le cadre commun pour l'assurance de la qualité dans l'EFP et elle a suivi avec intérêt l'évolution du CEC. En élaborant son cadre des certifications, la Roumanie a délibérément incorporé des éléments communs avec l'UE et qui semblent susceptibles de mener à la compatibilité avec le CEC, tels qu'une série de niveaux avec des descripteurs d'objectifs, notamment les compétences clés et une structure modulaire, qui faciliteront probablement la participation à un système communautaire de transfert et de capitalisation de crédits (ECVET), si celui-ci venait à se développer. En raison du nombre élevé de travailleurs immigrés, l'attrait des initiatives communautaires comme Europass est compréhensible.

Au niveau plus opérationnel, la Roumanie a été exposée à des influences étrangères en matière d'EFP par sa participation à des programmes de développement communautaires et internationaux – les initiatives récentes ont été décrites par M. Șerban et L. Ciolan (2005). Ces programmes, soutenus par la Fondation européenne pour la formation en vue d'examiner les pratiques dans les autres pays de l'UE, ont résulté en des cas évidents d'«emprunt politique» (Finegold, McFarland et Richardson, 1992). Dès lors, l'autorisation de qualifications a été déléguée aux comités sectoriels sur une base de partenariat, et les décisions sur les plans éducatifs régionaux et locaux impliquent également les partenaires sociaux, reflétant l'influence des systèmes nord européens. Toutefois, le développement de programmes de cours modulaires et de normes professionnelles apparaît plutôt comme une approche anglo-saxonne régie par le marché.

Ces influences sont indubitablement saines, car elles apportent à la Roumanie tout un éventail de mesures pour développer son EFP, et il fait peu de doute que, dès lors, le système d'EFP roumain s'inscrit bien dans la tradition européenne. Toutefois, leur nombre et leur variété posent une difficulté pour les législateurs, étant donné qu'il n'y a pas de garantie que chaque approche politique convienne à la Roumanie, soit viable à long terme ou,

à cet égard, soit compatible avec les autres. Il existe donc des signes que le système modulaire ne fonctionne pas de manière aussi flexible que dans les systèmes régis par le marché pour lesquels il a été conçu à l'origine. Des doutes ont été exprimés quant à l'accessibilité et la nécessité de toute une série de normes professionnelles mises à jour régulièrement pour la Roumanie. C'est pourquoi les décideurs roumains sont devenus plus sélectifs et sceptiques en adoptant des recettes étrangères, et il ne fait aucun doute que ce processus se renforcera lorsque la Roumanie exercera un contrôle accru sur les spécifications des projets de développement en ayant accès aux Fonds structurels communautaires, au lieu de bénéficier de programmes d'aide contrôlés de l'extérieur.

Conclusion

À l'inverse d'un système d'EFPC toujours en cours de formation, le système roumain d'EFPI semble bien établi et compris. Quant à son adéquation aux objectifs, il semble comparativement bien placé pour assurer la progression éducative, importante pour soutenir l'EFPI dans une société ayant de plus en plus d'aspirations. Il ne fait plus aucun doute qu'il faut garantir la progression de la filière des arts et métiers (il reste à voir si un nombre considérable d'étudiants profitera réellement des nouvelles possibilités du niveau 3) et résoudre de manière constructive la position légèrement anormale des écoles postsecondaires. Comme mentionné, le système roumain semble bien aligné sur les systèmes européens d'EFPI – et dans certains cas, comme pour l'ECVET et le cadre européen pour l'assurance de la qualité – il joue un rôle important. L'alignement sur les exigences du marché du travail est plus problématique, partiellement parce qu'il ne semble pas encore y avoir de tendance sectorielle claire en matière de demande de travail qui précipiterait un éloignement des métiers traditionnels de la manufacture dans les écoles. La mesure dans laquelle cet alignement doit se réaliser, au travers des nouvelles structures de partenariat social national et local ou de mécanismes régis par le marché impliquant un choix accru pour l'étudiant, en appliquant des mesures de financement et de performances aux écoles individuelles et aux localités, doit encore être définie. ■

Bibliographie

- Behringer, F. et al. *Striking differences in continuing training in enterprises across Europe: comprehensive overview of key results of CVTS 2*, Bonn: BIBB, 2005.
- Birzea, C. et al. *Modernization of vocational education and training in Romania*, Bucarest: Observatoire national roumain, 2000.

- Ciobanu, A.; Paciog, S. *Background study on employment and labour market in Romania*, Turin: Fondation européenne pour la formation, 1999.
- Finegold, D.; McFarland, L.; Richardson, W. *Something borrowed, something blue?: study of the Thatcher government's appropriation of American education and training Policy*, Oxford studies in comparative education, 2, Oxford: Symposium books, 1992.
- Greinert, W-D. Les «systèmes» européens de formation professionnelle – réflexions sur le contexte théorique de leur évolution historique, *Revue européenne de formation professionnelle*, n° 32, 2004, p. 18-24.
- Masson, J.-R.; Fries Guggenheim, É. La formation professionnelle dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne, *Revue européenne de formation professionnelle*, n° 33, 2004, p. 1-4.
- OCDE. *De la formation initiale à la vie active: Faciliter les transitions*, Paris: Organisation de coopération et de développement économiques, 2000.
- Șerban, M.; Ciolan, L. Élargissement de la participation dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels: l'expérience roumaine, *Revue européenne de formation professionnelle*, n° 36, 2005.